



CCCPS / 2023 / BC014
7.5 Subventions

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU
PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DRÔME**

**Prise en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire n°2023-094 du 25 mai 2023
Séance du 12 octobre 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 23 novembre 2023

Nombre de membres du Bureau Communautaire en exercice au jour de la séance : 15

Le 30 novembre 2023, à 18h, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCCPS à Aouste sur Sye en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; François BROCARD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE et Arnaud VANNIER
Pouvoirs	Damien MARCHÉ à Patricia PUC ; Hélène PELAEZ BACHELIER à René-Pierre HALTER.
Absents	Dominique DELAYE ; Christophe LEMERCIER et Hervé MARITON.
Secrétaire de séance	Gilles MAGNON

**Versement d'un acompte à la subvention de fonctionnement 2024 pour la micro crèche
associative « Les P'tits Bouts »**

Le Bureau,

I. Rappel du contexte

Une Convention d'objectifs et de moyens lie l'association « Les P'tits Bouts » à la CCCPS, pour la gestion d'une micro-crèche de 12 places sur la commune de Saillans. Cette convention, valable pour la période Avril 2023 – Décembre 2024, prévoit le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement de 22 000€, selon les modalités suivantes :

- 80% en année N, repartis en 4 mensualités dont la première est prévue, chaque année, en février.
- 20% en année N+1.

Or, en février 2024, le budget 2024 de la collectivité n'aura pas encore été voté.

Il est ainsi proposé de réaliser une avance, du montant de la première mensualité 2024, tel que prévu par la convention, soit 4 400 €.

II. Objet de la décision

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Bureau Communautaire de bien vouloir autoriser le versement d'un acompte exceptionnel de 4 400 €, à l'association Les P'tits Bouts, en février 2024.

III. Visas

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération N° DE2023053 du 23 mars 2023 portant approbation à la Convention d'objectifs et de moyens entre l'association Les P'tits Bouts et la CCCPS sur la période Avril 2023 – Décembre 2024



**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU
PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DRÔME**

**Prise en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire n°2023-094 du 25 mai 2023
Séance du 12 octobre 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 23 novembre 2023

Nombre de membres du Bureau Communautaire en exercice au jour de la séance : 15

VU la délibération N° DE2023054 du 23 mars 2023 portant approbation à la Subvention de fonctionnement pour la micro-crèche associative Les P'tits Bouts pour la même période

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Bureau communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'autoriser le versement d'un acompte exceptionnel de 4 400 €, à l'association Les P'tits Bouts, dès février 2024,
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette décision.

V. Résultat du vote

Décision adoptée à l'unanimité.

VI. Annexe

La présente décision ne comporte aucune annexe.

Gilles MAGNON
Secrétaire de séance

Le 30/11/2023

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT
Président

